

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 498 435

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 01189

(54) Baguette de parement en forme de cornière pour cacher la fente entre les parois d'un meuble et le carter d'un appareil encastré dans le meuble.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 77/04, 96/00; F 16 S 1/00, 3/00; F 25 D 23/10.

(22) Date de dépôt..... 26 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 28 janvier 1981, n° G 81 02 098.8.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 30-7-1982.

(71) Déposant : Société dite : BOSCH-SIEMENS HAUSGERÄTE GMBH. résidant en RFA.

(72) Invention de : Werner Reichel et Jürgen Ballarin.

(73) Titulaire : *idem* (71)

(74) Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit,
8, av. Percier, 75008 Paris.

"Baguette de parement en forme de cornière pour cacher la fente entre les parois d'un meuble et le carter d'un appareil encastré dans le meuble."

5 La présente invention concerne une baguette de parement en forme de cornière pour cacher une fente qui subsiste entre les parois d'un meuble par éléments et le carter d'un appareil encastré, par exemple un réfrigérateur encastré ou similaire, la baguette comportant une branche affectée à une paroi du
10 carter et une branche affectée à la face frontale de la paroi du meuble, qui est voisine de ladite paroi du carter.

Les baguettes de parement en forme de cornière, du type précédemment mentionné, doivent pouvoir cacher des fentes de largeurs les plus diverses entre les parois du meuble par éléments et le carter de l'appareil encastré, et garantir en plus un maintien sûr et stable de l'appareil dans le meuble par éléments. Pour cette raison, les formes les plus diverses ont déjà été proposées pour les baguettes de parement, en vue de résoudre ce problème.

20 La présente invention a pour objet d'améliorer de façon simple les baguettes de parement en forme de cornière du type défini ci-dessus, de telle manière qu'elles permettent même de compenser de façon impeccable, des tolérances relativement grandes, tout en assurant à l'appareil un maintien sûr et stable dans la niche d'enca斯特ement du meuble par éléments.

La présente invention permet de résoudre ce problème par le fait que la branche affectée au carter présente une partie contre-coudée formant un épaulement pouvant porter contre l'arête frontale avant du carter et est munie d'au moins une patte de retenue découpée, dont l'extrémité libre présente un oeil de fixation poinçonné dans la zone comprise entre la partie contre-coudée et la branche affectée à la paroi du meuble.

35 Selon un mode de réalisation avantageux de la baguette de parement en forme de cornière proposée par la présente invention, la patte de retenue de ladite baguette comporte, à la manière d'une lame de ressort, une extrémité libre qui est pliée vers le haut en direction de l'autre branche.

Selon une caractéristique additionnelle de la présente invention, l'oeil de fixation présente une partie en relief, en forme de bourrelet, qui entoure son orifice.

La présente invention sera mieux comprise à l'aide de la 5 description détaillée d'un mode de réalisation d'une baguette de parement en forme de cornière, prévue en liaison avec un réfrigérateur encastré dans un meuble par éléments, mode de réalisation qui est pris comme exemple non limitatif et illustré de façon simplifiée par le dessin annexé, sur lequel :

10 - la figure 1 est une coupe partielle de la section supérieure, côté porte, d'un réfrigérateur encastré dans la niche d'un meuble par éléments, avec une baguette de parement en forme de cornière ;

15 - la figure 2 est une vue du tronçon terminal d'une baguette de parement en forme de cornière qui comporte une patte de retenue découpée, laquelle présente à son extrémité libre un oeil de fixation, et

20 - la figure 3 est une coupe à plus grande échelle de l'oeil de fixation de l'extrémité de la patte de retenue.

25 Un réfrigérateur encastrable 10 est équipé, de façon usuelle, d'un carter 11 présentant une isolation thermique en matière plastique cellulaire rigide, et dont l'ouverture de porte peut être fermée par une porte 12. La figure 1 ne montre qu'une coupe partielle de la section supérieure, côté porte, dudit réfrigérateur encastrable. Ladite porte 12, qui est elle aussi munie d'une isolation thermique en matière plastique cellulaire rigide, présente à son bord un joint d'étanchéité magnétique 13, qui, lorsque la porte est fermée, repose, de façon hermétique, sur un cadre qui entoure l'ouverture de 30 porte du carter 11.

35 Le réfrigérateur 10 est encastré dans une niche d'encastrement 14 d'un meuble par éléments 15. La niche d'encastrement est délimitée vers le haut par un fond intermédiaire 16, dont la disposition est telle qu'il subsiste une fente étroite entre lui et le dessus du carter 11 du réfrigérateur 10 encastré dans la niche 14.

La fente qui subsiste entre le fond intermédiaire 16 et le dessus du carter 11 est cachée par une baguette de

parement 17 en forme de cornière qui présente une branche 18 affectée à la paroi du carter et une branche 19, perpendiculaire à la précédente et affectée à la face frontale du fond intermédiaire. La branche 18 affectée au carter 11 présente 5 une partie contre-coudée 20 formant épaulement qui peut porter contre l'arête frontale avant du carter 11, ainsi que plusieurs pattes de retenue 21, réalisées par découpage et pliage, dont l'extrémité libre présente un oeil de fixation 22 découpé dans la zone comprise entre la partie contre-coudée 10 20 et la branche 19 affectée au fond intermédiaire 16. La patte de retenue 21 présente à la manière d'un ressort à lame, une extrémité libre qui est pliée vers le haut en direction de la branche 19, et l'orifice de son oeil de fixation 22 est entouré d'une partie en relief en forme de bourrelet.

15 Lors de l'encastrement du réfrigérateur 10, dans la niche 14 du meuble par éléments 15, on pose d'abord la baguette de parement 17 en forme de cornière , par sa branche affectée à la face supérieure du carter 11, sur ce dernier, et on la fixe sur ledit carter 11, la partie contre-coudée 20 portant contre la face frontale du carter 11, avec des vis 23 dont la tige traverse des trous 24 (figure 2) de la branche 18. On insère ensuite le réfrigérateur 10 ainsi préparé dans la niche 20 d'encastrement 14, jusqu'à ce que la branche 19 vienne buter contre la face frontale du fond intermédiaire 16 et on le 25 fixe de façon sûre, dans cette position, par une vis d'immobilisation 25 dont la tige traverse l'oeil de fixation 22 et est vissée dans le fond intermédiaire 16. Le trou formé par le découpage de la patte 21 dans la zone de la partie contre-coudée 20 permet d'insérer facilement la vis 25 dans l'oeil 30 de fixation 22, le bourrelet qui entoure l'orifice de ce dernier offrant un guidage pour l'attaque de la vis de fixation 25.

La branche 19 de la baguette de parement 17 en forme de cornière, qui est affectée au fond intermédiaire 16, est suffisamment large pour pouvoir même recouvrir de façon parfaite une fente relativement large. La partie contre-coudée 20 qui s'étend sur toute la longueur de la baguette de parement 17, confère à cette dernière une rigidité en flexion relativement élevée.

REVENDICATIONS

1.- Baguette de parement en forme de cornière, pour cacher une fente qui subsiste entre les parois d'un meuble par éléments et le carter d'un appareil encastré, par exemple un réfrigérateur encastré, ou similaire, la baguette comportant une branche affectée à une paroi du carter et une branche affectée à la face frontale de la paroi du meuble, qui est voisine de ladite paroi du carter, caractérisée en ce que la branche (18) affectée au carter (11) présente une partie contre-coudée (20) formant épaulement que l'on peut faire porter contre l'arête frontale avant du carter (11) et est munie d'au moins une patte de retenue (21) découpée, dont l'extrémité libre présente un oeil de fixation (22) poinçonné dans la zone comprise entre la partie contre-coudée (20) et la branche (19) affectée à la paroi du meuble.

2.- Baguette de parement selon la revendication 1, caractérisée en ce que la patte de retenue (21) comporte, à la manière d'une lame de ressort, une extrémité libre qui est pliée vers le haut en direction de l'autre branche (19).

3.- Baguette de parement selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que l'oeil de fixation (22) présente une partie en relief, en forme de bourrelet, qui entoure son orifice.

TZP 81/403

1/1

2498435

FIG.1

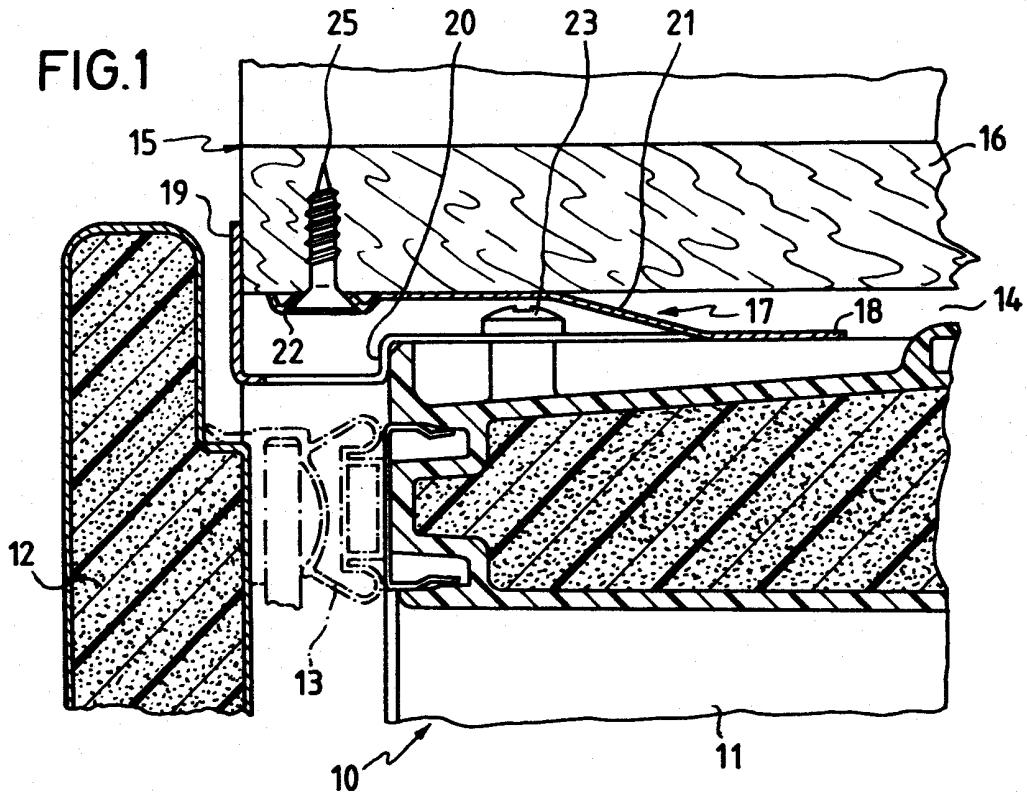


FIG. 2

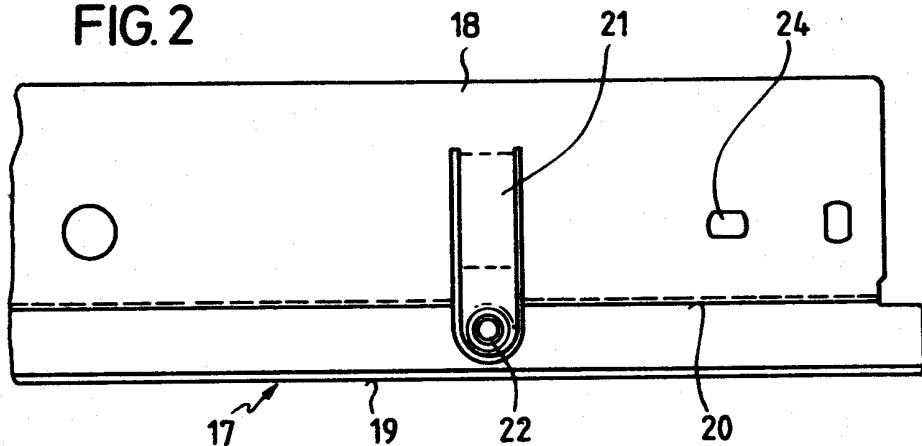


FIG. 3

